

Tarifs pour les tournages :

| Tarif au taux plein | Catégorie d'espaces | |
|--|---------------------|---------|
| | A | B |
| Typologie du tournage | | |
| Cinéma (long métrage) - Publicité - Fiction télé | 3 800 € | 2 000 € |
| Cinéma (court et moyen métrage) | 400 € | 400 € |
| Vidéoclip - Film institutionnel | 2 000 € | 1 000 € |
| Documentaire | 1 000 € | 500 € |

- **Espaces de catégorie A :** médiathèque et ateliers reprographie, arts plastiques, gravure, photo, sculpture, maquette, bois, amphithéâtres, grande galerie, terrasses, jardin intérieur, cafétéria,
- **Espaces de catégorie B :** salles des conseils, salle Jean-Pierre Bobenriether, salles de cours, laboratoire, studios, couloirs, cour Villette, cour Burnouf, toilettes.

Application d'abattements et de majoration :

- Tarif de jour (8 h - 20 h) :
 - Journée entière : taux plein,
 - Demi-journée (< 5 heures) : abattement de 40 %,
- Tarif en heures non ouvrables (entre 20 h et 8 h, les dimanches et jours fériés)
 - Majoration de 25 % applicable.

Au-delà de 12 heures de tournage, chaque heure supplémentaire est facturée au taux de 10 % du tarif de la journée entière.

Un abattement de 20 % pour une équipe technique inférieure à 10 personnes peut être appliqué.

Ces tarifs comprennent les frais de mise à disposition des espaces et des décors, les frais d'électricité et les frais de gestion du dossier. Les locaux à usage technique et logistique (loges, espaces de stockage) sont loués dans les conditions tarifaires prévues au paragraphe 1 et peuvent faire l'objet d'une forfaitisation au-delà de 2 jours. Lorsque le tournage génère, de par son ampleur, des coûts induits supplémentaires (prestations de ménage, de sécurité, de régie...), l'École peut les refacturer au prix réel en sus du tarif proposé. Les redevances de droits d'auteurs sont facturées en sus.

Tarifs validés lors du CA du 6 octobre 2022